



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

LOI DU 5 AVRIL 1884 – ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N° DE_2018_004

Séance du 07 février 2018

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Nombre de membres afférents au comité :	Nombre de membres en exercice :	Ayant pris part à la délibération :
19	23	19

L'an deux mille dix-huit et le sept février à 17 h 00

Le Comité Syndical du SMIGIBA, dûment convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Lagrand (salle de la CCSB), sous la Présidence de Monsieur Jacques FRANCOU

Étaient Présents : Jacques FRANCOU, Bernard MATHIEU, Jean-François CONTOZ, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean SCHÜLER, Yves GAILLARD, Jean Paul BELLET, Michel MANET, Albert MOULLET, Florent ARMAND, Bernadette SAUDEMONT, Georges LESBROS, Georges ROMEO, Edmond FRANCOU, Robert GARCIN, Michel ROLLAND, Eric DEGUILLAME, Alain D'HEILLY, André GUIEU

Présents non votants :

Excusés : Michèle REYNAUD, Christiane ACANFORA, Robert GAY, Eric ODDOU, Gérard TENOUX, Daniel NUSSAS, Odile REYNAUD, Gérard PEZ

Absents : Bruno LAGIER

Secrétaire de séance : Bernadette SAUDEMONT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, portant obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires,

Vu la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n°2018-32 du 22 janvier 2018 et notamment son article 13-II,

Considérant qu'il faut présenter les objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Monsieur Francou rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). Ce rapport doit être transmis au représentant de l'État dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'État dans le département.

Sur proposition du Président, les orientations budgétaires suivantes, pour l'exercice 2018, sont mises au débat :

Fonctionnement : Dépenses prévisionnelles

011 - Charges à caractère général :

Etudes et recherche :

- * Bilan sociologique du contrat de rivière
- * Etude Apron
- * Etude juridique - révision des statuts (PAPI)
- * Vulnérabilité des secteurs prioritaires / économiques (PAPI)
- * Plan de gestion de la Méouge (PAPI)

Maintenance :

- * Stations de mesures de débit
- * Site internet
- * Extincteurs
- * Copieur

Catalogues et imprimés :

- * Bulletin annuel d'information

Autres services extérieurs :

- * Sensibilisation des scolaires
- * Sorties Natura

012 - Charges de personnel :

Evolution par rapport à 2017 :

- * Augmentation du temps de travail : + 10% poste ingénieur Natura Céuze/Manteyer
- * Contrats (Plan pluriannuel d'accès à l'emploi)
- CDD : 4 ingénieurs (5 ingénieurs en 2017)
- CDI : 1 technicien de rivière, 1 ingénieur (1 ingénieur en 2017)
- Titularisation : 1 ingénieur (0 en 2017)
- Titulaires : 2 secrétaires/comptables (2 en 2017)
- * Actualisation des indices : conforme au plan de carrière et à la loi

65 - Indemnités des élus :

Président + 3 vices-présidents

67 - Charges exceptionnelles :

Remboursement des subventions trop perçues

22 - Dépenses imprévues

042-6811 - Amortissements

DÉPENSES prévisionnelles de fonctionnement 2018		
Chapitre	Libellé	Montant prévisionnel
011	Charges à caractère général	188 862.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	379 074.39 €
65	Autres charges de gestion courante	28 188.37 €
66	Charges financières	0.00 €
67	Charges exceptionnelles/titres annulés	34 586.00 €
22	Dépenses imprévues	3 000.00 €
014-7398	Atténuation de produit	29 890.73 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €
042-6811	Dotations aux amortissements	178 146.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		841 747.49 €

Fonctionnement : Recettes prévisionnelles

RECETTES prévisionnelles de fonctionnement 2018				
Chapitre	Libellé	Détails	Montant	Montant total
74	Dotations et participations	Communautés de communes	186 849.50 €	588 230.15 €
		Financeurs (Dépt, Région, Agence de l'Eau,	386 380.64 €	
		EDF	10 000.00 €	
		Transalpes	5 000.00 €	
042-777	Reprise de subventions		163 690.00 €	163 690.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		89 827.34 €	89 827.34 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			841 747.49 €	

Investissement : Dépenses prévisionnelles

20 - Immobilisations incorporelles :

- PAPI :** Suite étude endiguement Grand Buëch
Elargissement de la Blaisance (actualisation DLE)
Convention CEREMA/IRSTEA - Analyses multicritères
Etude du Rif de l'Arc
- CDR :** RAR Plan de gestion des alluvions
RAR étude endiguement Grand Buëch

21 - Immobilisations corporelles :

- PAPI :** Repères de crues
Acquisition de stations de mesure de débit en crue
- CDR :** RAR Plan de gestion des alluvions de la Méouge (LIDAR)
RAR Matériel informatique
Equipements divers

23 - Immobilisations en cours :

- CDR :** RAR Film
Stations de mesure des débits d'étiage
Traitement des iscles et travaux ripisylves

020 - Dépenses imprévues :

En cas de crue.

040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections :

041 - Opérations patrimoniales :

DÉPENSES prévisionnelles d'investissement 2018				
Chapitre	Libellé	RAR 2017	2018	Montant total
20	Immobilisations incorporelles	61 200.00 €	106 278.24 €	167 478.24 €
21	Immobilisations corporelles	25 586.39 €	46 595.75 €	72 182.14 €
23	Immobilisations en cours	9 070.00 €	125 478.24 €	134 548.24 €
020	Dépenses imprévues (section d'investissement)		25 000.00 €	25 000.00 €
040-139	Reprise de subventions		163 690.00 €	163 690.00 €
041-2331	Opérations patrimoniales		4 000.00 €	4 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		95 856.39 €	467 042.22 €	566 898.61 €

Investissement : Recettes prévisionnelles

RECETTES prévisionnelles d'investissement 2018				
Chapitre	Libellé	RAR 2017	2018	Montant total
13	Subventions d'investissement	106 475.01 €	163 744.87 €	270 219.88 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		10 396.55 €	10 396.55 €
021	Virement de la section de fonctionnement		0.00 €	0.00 €
040-28	Amortissements		178 146.00 €	178 146.00 €
001	Résultat d'investissement reporté		104 136.18 €	104 136.18 €
041-2031	Opérations patrimoniales		4 000.00 €	4 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		106 475.01 €	352 287.42 €	566 898.61 €

Il est proposé d'estimer précisément les coûts liés à ces opérations et les recettes de subventions pour les proposer au vote du budget primitif 2018.

Le conseil syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Pour ampliation et par délégation,

Le président,

Le Président, Jacques FRANCOU

Vote :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.

Certifie le caractère exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Préfecture, le
et de sa publication le

